



CRESPEL & DEITERS
GROUP

Information concernant le traitement des données à caractère personnel des clients, fournisseurs, prestataires et autres tiers concernés (art. 13, art. 14 du RGPD).

Par les informations suivantes, nous souhaitons vous informer sur le traitement de vos données à caractère personnel et vous donner un aperçu de vos droits en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD). Veuillez noter que certains éléments de cette obligation d'information peuvent ne pas vous concerner. En effet, la nature du traitement et de l'utilisation des données est principalement basée sur notre relation commerciale et les prestations qui ont été convenues à ce titre.

I. Qui est responsable du traitement des données et à qui s'adresser ?

Le responsable du traitement des données est :

Crespel & Deiters GmbH & Co. KG
Groner Allee 76
49479 Ibbenbüren
Allemagne
T +49 5451 5000-0
F +49 5451 5000-300
datenschutz.group@crespeldeitersgroup.com
www.crespeldeitersgroup.com

La société Crespel & Deiters GmbH & Co. KG a nommé Me Sascha Hesse (avocat) responsable externe de la protection de données. Vous pouvez contacter Monsieur Hesse à l'adresse suivante :

Herr Rechtsanwalt Sascha Hesse
Hanauer Landstraße 151-153
60314 Frankfurt am Main
Allemagne
Tél. : +49 69 90437965
Fax : +49 69 90437974
E-mail : shesse@agor-ag.com

II. Quelles catégories de données utilisons-nous et d'où viennent-elles ?

Dans le cadre de la relation commerciale, nous traitons notamment les données à caractère personnel suivantes :

- données personnelles, telles que nom, prénom, complément de nom, sexe
- coordonnées, telles qu'adresse, numéro de mobile et de téléphone, adresse électronique
- données relatives à la société, telles que poste dans l'entreprise, domaine de compétence
- caractéristiques pouvant vous être attribuées, telles que plaque d'immatriculation lors du retrait ou de la livraison de marchandises
- les données de protocole générées dans nos systèmes informatiques à l'occasion du traitement
- ainsi que toutes les données comparables à celles des catégories mentionnées

En règle générale, nous recevons directement vos données à caractère personnel dans le cadre de notre relation commerciale. En outre, nous traitons les données à caractère personnel, si elles sont nécessaires à la fourniture de nos services, provenant de sources accessibles au public (par ex. presse, internet) ou qui nous sont communiquées légitimement par d'autres entreprises de notre groupe d'entreprises ou par tout autre tiers (par ex. associations).

III. À quelles fins et sur quelle base juridique vos données sont-elles traitées ?

Vos données personnelles sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données, en particulier le Règlement général sur la protection des données de l'UE (RGPD).

1. Exécution d'obligations contractuelles (art. 6, alinéa 1 b, du RGPD)

Le traitement de vos données s'effectue dans les limites de l'exécution des contrats conclus avec nos partenaires commerciaux ou de l'exécution de mesures précontractuelles intervenant sur demande. Il s'agit en premier lieu :

- de l'achat de produits, de services et de prestations de conseil
- de la maintenance, de l'entretien et du développement de nos bâtiments, installations et machines
- de la commercialisation et de la vente des produits que nous fabriquons, ainsi que des services que nous proposons

2. Consentement (art. 6, alinéa 1 a, du RGPD)

Si vous nous donnez votre consentement au traitement de données à caractère personnel à des fins précises (par ex. photographies ou enregistrements vidéo dans le cadre d'événements), ce traitement est licite sur la base de votre consentement. Tout consentement peut être révoqué à tout moment. Il en va de même de la révocation de déclarations de consentement qui nous ont été adressées avant l'entrée en vigueur du RGPD, à savoir avant le 25 mai 2018. Nous signalons que la révocation d'un consentement n'a d'effets que pour l'avenir et n'affecte pas la légalité du traitement des données effectué jusqu'à la révocation.

3. Mise en balance des intérêts (art. 6, alinéa 1 f, du RGPD)

Si nécessaire, nous traitons vos données en dehors de l'exécution du contrat afin de préserver nos intérêts légitimes ou les intérêts légitimes de tiers. Exemples :

- consultation d'agences de renseignements, de compagnies d'assurance et de banques et échange de données avec elles pour déterminer les risques d'insolvabilité et de défaut de paiement
- actions en justice et défense en cas de litige
- garantie de la sécurité et de la gestion informatiques
- prévention et répression d'infractions
- mesures relatives à la sécurité du bâtiment et des installations (par ex. contrôles des accès, liste des visiteurs)



CRESPEL & DEITERS

GROUP

- mesures de protection contre toute violation de domicile
- mesures relatives à la conduite des affaires et au développement de services et produits
- transfert des données à caractère personnel au sein du Groupe Crespel & Deiters, pour autant que cela soit nécessaire dans le cadre de l'exécution/traitement des relations contractuelles ou pour l'exécution/traitement des mesures précontractuelles.

4. Dispositions légales (art. 6, alinéa 1 c, du RGPD) ou intérêt public (art. 6, alinéa 1 e, du RGPD)

Comme de nombreuses autres entreprises, nous sommes soumis à diverses obligations légales. Par exemple, nous sommes tenus, en vertu des règlements européens 2580/2001 et 881/2002 sur la lutte contre le terrorisme, de rapprocher vos données avec les listes européennes dites « des organisations terroristes » afin de s'assurer que les fonds ou autres ressources économiques ne sont pas affectés au financement du terrorisme.

IV. Qui reçoit vos données ?

Au sein de notre groupe, les organismes ayant accès à vos données en ont besoin pour exécuter nos obligations contractuelles et légales. Les prestataires et préposés que nous mandatons peuvent également recevoir vos données ou les consulter dans le cadre de leur activité. Toute transmission à des tiers ou consultation par eux de vos données intervient uniquement si la loi l'autorise, si vous y avez consenti ou en présence d'un intérêt légitime. Les destinataires de vos données à caractère personnel peuvent notamment être les catégories suivantes d'entreprises :

- Les organismes et institutions publics en présence d'une obligation légale ou administrative
- Les autres entreprises auxquelles nous transmettons des données à caractère personnel dans le cadre de notre relation commerciale, telles que les prestataires du secteur logistique et du transport ou tous autres partenaires d'affaires établis dans différents pays.
- Les prestataires que nous faisons intervenir dans le cadre de relations de sous-traitance, tels que prestataires informatiques pour destruction de dossiers et de supports de données, agences de renseignements, compagnies d'assurance et banques

Les organismes auxquels vous avez consenti à transmettre des données ou à l'égard desquels vous nous avez libérés de l'obligation de confidentialité en vertu d'un accord ou d'une autorisation ou auxquels nous sommes habilités à transmettre des données à caractère personnel en raison d'une mise en balance des intérêts peuvent également être destinataires des données.

V. Transfert des données vers un pays tiers

Les données sont transférées à des organismes situés dans des États hors Union européenne (pays tiers)

- si cela est nécessaire pour répondre à votre question ou traiter votre commande
- si la loi l'impose (par ex. obligations légales de déclaration)
- si vous y avez consenti

En outre, un transfert à des organismes situés dans des pays tiers est prévu dans les cas suivants :



CRESPEL & DEITERS

GROUP

- En fonction du cas d'espèce, vos données à caractère personnel peuvent être transmises à un prestataire informatique aux USA ou dans un autre pays tiers afin d'assurer la gestion informatique de notre groupe.
- Dans certains cas, des données à caractère personnel sont transmises en vertu des lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et autres infractions, dans le cadre d'une mise en balance des intérêts.

VI. Combien de temps mes données sont-elles enregistrées ?

Nous traitons et enregistrons vos données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaire à l'exécution de nos obligations contractuelles et légales. Ceci résulte en règle générale des obligations commerciales et fiscales de conservation prévues par le code de commerce (Handelsgesetzbuch, HGB), le livre des procédures fiscales (Abgabenordnung, AO), la loi sur le crédit (Kreditwesengesetz, KWG) et la loi sur le blanchiment d'argent (Geldwäschegesetz, GwG). En règle générale, les délais de conservation et de documentation indiqués sont compris entre deux et dix ans. Si les données ne sont plus nécessaires à l'exécution d'obligations contractuelles ou légales, elles sont effacées, sauf si la poursuite de leur traitement est nécessaire à la sauvegarde de moyens de preuve, dans les limites des règles de prescription légales. Conformément aux articles 195 et suivants du code civil (Bürgerliches Gesetzbuch, BGB), ces délais de prescription peuvent s'élever à 30 ans, le délai de prescription ordinaire étant de 3 ans.

VII. Quels sont vos droits au titre de la protection des données ?

En tant que personne concernée vous avez

- un droit d'accès conformément à l'article 15 du RGPD
- un droit de rectification conformément à l'article 16 du RGPD
- un droit de suppression conformément à l'article 17 du RGPD
- un droit de restriction du traitement des données conformément à l'article 18 du RGPD
- un droit d'opposition prévu par l'article 21 du RGPD
- ainsi qu'un droit à la portabilité des données prévu par l'article 20 du RGPD

Les restrictions prévues par les articles 34 et 35 de la BDSG s'appliquent au droit d'accès et de suppression. En outre, vous disposez d'un droit de recours auprès de l'autorité de contrôle compétente (article 77 du RGPD en relation avec l'art. 19 de la BDSG).

Vous pouvez à tout moment rétracter votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel. Il en va de même de la révocation de déclarations de consentement qui nous ont été adressées avant l'entrée en vigueur du RGPD, à savoir avant le 25 mai 2018. Veuillez noter que la rétractation produit uniquement des effets pour l'avenir. Les traitements effectués avant la rétractation ne s'en trouvent pas affectés.

VIII. Existe-t-il une obligation de fournir des données ?

Dans le cadre de notre relation commerciale, vous devez fournir les données à caractère personnel nécessaires à l'établissement, la mise en œuvre et la cessation d'une relation commerciale et à l'exécution des obligations contractuelles qui en résultent ou que la loi nous oblige à collecter. Nous signalons que nous ne sommes pas en mesure de conclure un contrat avec vous, de l'exécuter et d'y mettre fin sans ces données.

IX. Une prise de décision automatisée est-elle effectuée ?

En principe, aucune prise de décision automatisée au sens de l'art. 22 du RGPD n'est effectuée pour établir et poursuivre une relation commerciale. Si nous utilisons ces procédures, nous vous en informerons, ainsi que sur vos droits si la loi l'impose.

X. Un profilage a-t-il lieu ?

Nous traitons en partie vos données de manière automatisée dans l'objectif d'analyser certains aspects personnels (profilage). Nous recourons au profilage notamment dans les cas suivants :

- Conformément aux lois et aux règlements, nous sommes tenus au respect des règles relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les infractions au patrimoine. À cet égard, nous procédons également à des analyses de données. Ces mesures sont également destinées à vous protéger.

XI. Information concernant votre droit d'opposition selon l'art. 21 du RGPD

1. Droit d'opposition selon le cas d'espèce

Pour des raisons tenant à votre situation particulière, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel vous concernant, fondé sur l'article 6, alinéa 1, point e, du RGPD (traitement des données pour des motifs d'intérêt public) et sur l'article 6, alinéa 1, point f, du RGPD (traitement des données sur la base d'une mise en balance des intérêts) ; il en va de même de tout profilage fondé sur cette disposition au sens de l'article 4, paragraphe 4, du RGPD.

Si vous faites opposition, nous ne traitons plus vos données à caractère personnel, à moins que nous ne puissions démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés, ou le traitement est nécessaire pour constater, exercer ou défendre des droits en justice.

2. Droit d'opposition au traitement de données à des fins de prospection

En présence d'un traitement de vos données à caractère personnel à des fins de prospection, vous pouvez à tout moment vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant aux fins de prospection. Il en va de même du profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection. Si vous faites opposition, vos données ne sont plus traitées à des fins de prospection, à moins que nous ne puissions démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés, ou le traitement est nécessaire pour constater, exercer ou défendre des droits en justice.

3. Destinataire de l'opposition

Vous pouvez à tout moment adresser une opposition informelle à l'organisme responsable du traitement des données ci-dessus, au délégué à la protection des données mentionné ci-dessus ou à une autorité de contrôlé.



CRESPEL & DEITERS
GROUP